

AR PREFECTURE

082-218201200-20170111-2017_11_01_D06B-DE
Regu le 18/01/2017

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
COMMUNE DE MONTASTRUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2017_11_01_D06

L'an deux mil dix-sept et le 11 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Charles MALMON.

Nombre de membres : - en exercice : 11
 - présents : 11
 - qui ont pris part à la délibération : 11

Présents : Mesdames IVERSENC Jeanne-Pierrette, KHÛN Josette et Messieurs BERTRAND Jérôme LABARTHE Christian, MALMON Charles, QUERCY Alain, SILOT Jean-Luc, TURELLA Serge, VERGNES Alain.

Excusés : Madame MARCADAL Mériem

Secrétaire de séance : Monsieur SILOT Jean-Luc

Date de convocation : 04/01/2017

Date d'affichage : 04/01/2017

Objet : Demande de subvention d'Etat – Travaux accessibilité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux : mairie, église et salle des fêtes.

A ce stade, le coût des travaux est estimé à 28 990 € HT auquel il faut ajouter les honoraires d'architecte soit un coût d'opération de 40 030 € HT

Le plan de financement, hors taxe de cette opération pourrait être le suivant :

- Etat : 14 010.50 €
- Part communale : 26 019.50 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'approuver le coût de l'opération,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au montant le plus élevé possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Charles MALMON

